UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.480.2026.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

UKRAINE : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 3 novembre 2026.

(Traduction) (Original : anglais)

N° 4132/77-194/600-153265

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire tenir, au nom du Gouvernement ukrainien, l'information ci-jointe sur l'institution de mesures dérogatoires, présentée conformément aux obligations du Gouvernement ukrainienne au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en application du décret présidentiel n° 1060/2026 du 26 octobre 2026 portant prorogation de la loi martiale en Ukraine, par lequel le régime de la loi martiale a été prorogé le 31 octobre 2026 à 5 h 30 pour une période de 90 jours.

Le décret susmentionné a été approuvé par la loi ukrainienne n° 5029-IX du 26 octobre 2026 portant approbation du décret présidentiel ukrainien sur la prorogation de la loi martiale en Ukraine, qui a été immédiatement annoncée dans les médias.

La Mission permanente de l'Ukraine saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général les assurances de sa très haute considération.

Pièce jointe : 1 page.

New York, le 3 novembre 2026

Pièce jointe

Compte tenu de l'agression militaire à grande échelle de la Fédération de Russie qui se poursuit contre l'Ukraine, sur proposition du Conseil de sécurité et de défense nationales de l'Ukraine et conformément à la Constitution ukrainienne et à la loi ukrainienne sur le statut juridique de la loi martiale, le décret présidentiel n° 1060/2026 en date du 26 octobre 2026 portant prorogation de la loi martiale en Ukraine a été adopté.

Le décret susmentionné a été approuvé par la loi ukrainienne n° 5029-IX en date du 26 octobre 2026 portant approbation du décret présidentiel sur la prorogation de la loi martiale en Ukraine, qui a été immédiatement annoncée dans les médias. La loi et le décret sont entrés en vigueur le 27 octobre 2026.

Par le décret, la loi martiale a été prorogée le 31 octobre 2026 à 5 h 30, pour une période de 90 jours.

***
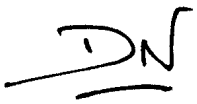
Le 4 novembre 2026